

activité humaine, il y a des dérapages. De là à interdire l'expérimentation animale, il y a un fossé que nous ne devons pas franchir. Nous avons une loi sur la protection des animaux. Dans la recherche, il y a le Fonds national de la recherche qui joue un rôle extrêmement sévère pour le contrôle de l'expérimentation animale. Les garde-fous, nous les possédons. Bien sûr que c'est beaucoup moins cher d'utiliser la bioinformatique et les cultures de cellules. Cependant, avec les cultures de cellules, on ne résout pas tous les problèmes. Je vous signale d'autre part qu'avant que vous ne puissiez chercher un médicament à la pharmacie et avant qu'on n'ait pu l'expérimenter sur l'homme, on est obligé de passer par une expérimentation animale.

L'être humain a toujours eu une relation très ambiguë vis-à-vis des animaux. D'une part, il cultive une relation étroite et affective avec les animaux de compagnie et de ceux-ci, vous le savez, le singe en fait partie. D'autre part, les animaux de rente, par exemple les porcs, les moutons, la volaille, les bovins sont abattus sans pétition par les consommateurs puisque nous sommes tributaires de la viande dans notre alimentation. Personne ici ne réclame.

Aujourd'hui, nous nous attaquons à l'expérimentation sur le singe. Demain, ce sera sur les souris. Je vous propose de soutenir l'avis de la Commission de pétitions et de rejeter cette pétition.

Le Rapporteur. Je vois qu'avec une belle unanimité, le travail de la Commission est respecté et je vous en remercie.

– Au vote, par 79 voix contre 4 et 2 abstentions, le Grand Conseil décide de ne pas donner suite à cette pétition.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

Ont voté oui:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1083.09 Andrea Burgener Woeffray/François Roubaty (modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation)¹

Prise en considération

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Monsieur le Commissaire, tout d'abord un grand merci. Merci de vouloir apporter un subventionnement aux constructions des accueils extrascolaires. Cependant, il règne plusieurs malentendus entre vous, votre service et le groupe de travail et nous, les motionnaires. Le présent débat nous donne l'occasion de clarifier nos positions. Alors que nous, les motionnaires, demandons d'intégrer les accueils extrascolaires dans le champ d'application de la loi du 11 octobre relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, vous nous répondez que cette modification n'est pas nécessaire. C'est là un premier malentendu. Cette loi et le règlement qui en découle et tel qu'il existe actuellement ne parlent actuellement, comme vous le précisez dans votre réponse, pas explicitement des accueils extrascolaires. Ce que nous demandons avec notre motion, c'est d'accepter que les structures d'accueil extrascolaire soient comprises comme des structures particulières des constructions d'école, comme le sont les salles de sport ou d'autres locaux explicitement définies dans ladite loi, dans son article 2, et non seulement dans un règlement.

Avant de déposer notre motion, nous avons réfléchi à la possibilité de demander une loi spéciales relative au subventionnement des accueils extrascolaires. Nous avons renoncé. La proximité thématique de la loi dont nous demandons un élargissement aujourd'hui était trop évidente. Si la motion devait être acceptée aujourd'hui, le titre de la loi devrait, par conséquent, également être changé.

Encore un deuxième malentendu ou alors une différence de points de vue. Nous, les motionnaires, demandons le changement de la loi et nous y associons l'expression d'une volonté forte de considérer dans le futur les accueils extrascolaires comme partie intégrante de l'école. De ce point de vue, un élargissement de la notion d'accueil extrascolaire s'impose. Dans votre réponse, nous ne trouvons pas cette vision élargie. Le fait de vouloir reléguer le subventionnement au niveau du règlement en est la preuve. Les communes attendent une reconnaissance ferme de leurs besoins en matière d'infrastructures scolaires et parascolaires

¹ Déposée et développée le 8 octobre 2009, BGC p. 1819; réponse du Conseil d'Etat le 9 février 2010, BGC p. 345.

ainsi qu'un soutien financier de l'Etat, ce qui est finalement le but de notre motion.

Encore un malentendu ou alors une inversion par rapport à la notion de proximité: Nous, les motionnaires, parlons surtout d'une proximité thématique alors que, dans votre réponse, vous appliquez la notion de proximité physique des structures scolaires et parascolaires. Certes, il est souhaitable que cette proximité physique s'installe dans toute future construction et nous partageons l'argumentation du Conseil d'Etat y relative. Mais malheureusement, Monsieur le Commissaire, votre réponse ne considère pas la réalité actuelle. Les communes qui ont déjà répondu aux besoins d'accueil extrascolaire ont été inventives. Leurs bâtiments scolaires étant déjà pleinement occupés, elles ont opté pour des solutions pragmatiques dans un périmètre justifiable. En plus, si nous considérons la croissance de la population dans notre canton, il sera difficile d'affecter des salles de classe existantes aux accueils extrascolaires à créer et à établir. Alors que les besoins en locaux se font sentir déjà maintenant, le changement tel que vous le proposez dans votre réponse ne s'appliquera pas aux infrastructures scolaires existantes mais seulement à la construction de futurs complexes scolaires. Pour les raisons développées, nous ne pouvons pas nous en contenter. Le changement de la loi tel que nous le proposons devrait par conséquent définir au plus large le terme de «complexe scolaire». Il devrait répondre au fait que les structures d'accueil extrascolaire sont gérées par une seule commune ou communément par plusieurs communes, mais elles devraient tout particulièrement respecter l'autonomie communale concernant l'organisation et le développement de l'accueil extrascolaire. Dans votre réponse, vous parlez d'un rapport qui devrait bientôt être soumis au Conseil d'Etat. Si seulement, Monsieur le Commissaire, dans votre réponse à notre motion, vous aviez intégré les grandes lignes ou les grands paramètres du subventionnement promis... Ou achèteriez-vous chat en poche?

Vous pouvez vous douter, Monsieur le Commissaire, que nous, les motionnaires, nous sommes insatisfaits de votre réponse, raison pour laquelle nous *maintenons* notre motion.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance de la motion des députés Andréa Burgener Woeffray et François Roubaty. Leur démarche consiste avant tout à régler de manière plus précise le subventionnement que l'Etat pourrait accorder aux structures qui regroupent notamment les accueils extrascolaires. Ces services sont, il est vrai, de plus en plus demandés dans une société où cette prise en charge est nécessaire. Je ne vais pas ergoter là sur ce sujet, ce n'est pas le moment, mais on constate que ce phénomène se manifeste aussi dans des communes rurales dans lesquelles la solidarité, l'effet de proximité s'estompe petit à petit. Le Conseil d'Etat nous informe qu'il a mandaté un groupe de travail qui planche sur le sujet. Ce dernier nous livre ici une première réponse qui ne me satisfait pas beaucoup car elle fige les possibilités d'aménager des locaux pour les accueils extrascolaires uniquement dans des complexes scolaires. Cet élément de contrainte fait fi d'un état de fait ou

simplement état des lieux qui prévaut dans certaines communes déjà où des locaux très bien adaptés dans des complexes scolaires peuvent être mis à disposition pour les accueils et ceci à peu de frais. Alors est-ce qu'on priverait de subventionnement les communes qui font preuve de bonne volonté, de dynamisme? Je relève ici aussi que le Conseil d'Etat met sur le tapis l'élément de la sécurité des enfants, corde bien entendu très, très sensible qui, bien sûr, doit être mesurée, je pense, à l'aune de la réalité et non de l'émotion. Dans ce cadre-là, l'Alliance centre gauche, dans sa grande majorité, soutient cette motion.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Mit unserem Schulsystem sollen auf freiwilliger Basis ausser-schulische Betreuungsmöglichkeiten für Schülerinnen und Schüler geschaffen werden. Die Organisation dieser Betreuungsstrukturen liegt in der Verantwortung der Gemeinden. Dabei können mit der Einführung des zweiten Kindergartenjahres Engpässe mit geeigneten Räumlichkeiten in Schulanlagen entstehen, welche Lösungen ausserhalb dieser Gebäude erfordern. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei teilt grundsätzlich das Anliegen der Motionäre, dass auch die ausser-schulischen Betreuungsstrukturen zu subventionieren sind.

Wie bereits die Motionärin erklärte, müssen wir auch hier sagen, dass aus den Erklärungen des Staatsrates nicht ersichtlich ist, in wie vielen Gemeinden eine Lösung für ausser-schulische Betreuungsstrukturen ausserhalb des Schulareals in Betracht gezogen werden muss.

Ebenfalls ist nicht ganz klar, ob der Staatsrat nach Vorliegen des Berichtes der internen Arbeitsgruppe die in Aussicht gestellte Reglementsänderung für eine Subventionierung auch auf Räumlichkeiten ausserhalb von Schulanlagen ausweiten wird. Diese Unklarheiten erschweren die Meinungsbildung erheblich. Für ergänzende Erklärungen diesbezüglich wären wir Ihnen, Herr Staatsrat Godel, sehr verbunden.

Sollte eine Subventionierung für Betreuungsstrukturen auch ausserhalb von Schulanlagen aufgenommen werden, kann sich die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei mehrheitlich für eine Regelung auf Reglementsstufe einverstanden erklären.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). La motion 1083 des députés Andréa Burgener et François Roubaty a retenu l'attention du groupe démocrate-chrétien, qui partage l'avis des motionnaires. Nous estimons effectivement qu'après avoir soutenu l'introduction des deux ans d'école enfantine, il est temps maintenant de mettre en place un système de subventionnement en ce qui concerne les structures d'accueil extrascolaire. L'un ne va pas sans l'autre; c'était d'ailleurs déjà l'état d'esprit des débats de la Constituante. Le sujet revêt une importance haute. La proximité et les synergies entre l'école et les structures d'accueil sont évidentes. Par conséquent, ces futures constructions doivent être subventionnées au même titre que les constructions scolaires d'école enfantine, d'école primaire et du CO. Le Conseil d'Etat, conscient de cette problématique, a chargé un groupe de travail composé des représen-

tants des Directions concernées soit la Direction de la santé et des affaires sociales, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ainsi que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. On constate donc que le Conseil d'Etat n'a pas attendu le dépôt de cette motion pour intervenir et qu'il prendra ses responsabilités dans le domaine. Sa réponse est claire, il veut subventionner les locaux qui serviront à l'accueil extrascolaire. Afin de faciliter l'organisation scolaire et d'assurer une sécurité optimale des enfants, le Conseil d'Etat est d'avis que ces locaux doivent être aménagés dans les complexes scolaires. Pour autant que la notion de complexe scolaire soit considérée dans un sens large et qu'elle tienne compte des caractéristiques des communes, le groupe démocrate-chrétien partage l'avis qu'une modification du règlement du 4 juillet 2006 convient pour atteindre l'objectif recherché. La mise en application de cette mesure aura un avantage non négligeable, son traitement sera certainement plus rapide que celui de la motion.

C'est pour ces raisons que le groupe démocrate-chrétien vous propose d'accepter la proposition du Conseil d'Etat, c'est-à-dire de modifier le règlement du 4 juillet 2006 en y intégrant le subventionnement de locaux spécifiques pour les accueils extrascolaires.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). J'interviens à titre personnel. En première analyse, j'ai trouvé mauvaise l'idée de demander une nouvelle subvention cantonale pour un objet, l'accueil extrascolaire qui relève de l'autonomie communale.

Toutefois, selon ma définition de l'autonomie communale, celle-ci recouvre les objets pour lesquels la commune peut encore dire non. En effet, si l'autorité communale n'a plus qu'à choisir les mandataires et la couleur de la façade, un tel objet ne relève plus de l'exercice d'une véritable autonomie. Or c'est le cas pour l'accueil extrascolaire. Après l'introduction de la deuxième année d'école infantine et la mise en application d'HarmoS, l'accueil extrascolaire n'est plus un choix; il est devenu incontournable. Les communes devront toutes disposer, en plus de locaux scolaires, d'infrastructures pour cet accueil. Sans mettre en doute la bonne volonté du Conseil d'Etat qui souhaite seulement modifier un règlement, il est au contraire juste de compléter la loi relative aux subventions pour les constructions scolaires et d'y introduire le droit à une subvention pour les locaux destinés à l'accueil extrascolaire et cela sans que ceux-ci soient aménagés dans les mêmes bâtiments que les locaux scolaires, exigence qui démontre une relative méconnaissance de la réalité du terrain.

Pour ces raisons, je soutiendrai cette motion et vous invite à en faire de même.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention et débattu de la motion demandant la modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles infantine, primaire et du cycle d'orientation. Nous partageons le souci des motionnaires et soutenons la mise en place d'un traitement de subventionnement équivalent pour

toutes les structures d'accueil indépendamment de leur localisation. En effet, il est clair pour nous que toutes les structures d'accueil, où qu'elles se situent, doivent être traitées de la même manière car leur but premier reste le même. Un bâtiment existant, moyennant des transformations ou pas, hors complexe scolaire, peut tout autant se prêter à l'accueil que des locaux aménagés dans une école et ceci, je tiens à le signaler, sans préteriter ni l'organisation scolaire, ni la sécurité et le déplacement des enfants auxquels les communes sont, elles aussi, très attentives.

Le Conseil d'Etat demande de rejeter la motion et souhaiterait, par le biais d'une ordonnance modifiant le règlement, renforcer ce subventionnement. Le groupe libéral-radical pourrait se rallier à cette proposition mais ne peut pas l'accepter les yeux fermés. Il pose dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat, respectivement au commissaire du gouvernement:

- Comment allez-vous traiter dans l'ordonnance les structures d'accueil extrascolaire hors complexe scolaire?
- Seront-elles prises en compte?
- Pouvez-vous nous donner des garanties et l'assurance que soit prise en compte dans l'ordonnance l'intégration dans le subventionnement de tous les locaux spécifiques pour les accueils extrascolaires et ceci quelle que soit leur localisation?

Vous l'aurez compris, c'est en fonction des réponses du commissaire du gouvernement et de sa prise en considération ou non de la notion large du complexe scolaire, soit plusieurs bâtiments non exclusivement scolaires à plusieurs endroits de la communes, que les membres du groupe libéral-radical se prononceront librement en faveur ou non de la motion.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Ich rede auch in meinem persönlichen Namen und ich möchte mich den Argumenten von meinem Kollegen Jacques Crausaz anschliessen.

Mit der Annahme von HarmoS und dem Jugendgesetz sind die ausserschulischen Betreuungen nicht mehr freiwillig. Sie sind eine Verpflichtung. Ich bevorzuge eine gesetzliche Basis für die Subventionen. Dann wissen wir eben auch die Bedingungen, die jetzt einfach in einem Reglement des Staatsrates fixiert werden sollen und die auch ändern können. Die Realität ist, dass es noch lange Jahre dauern wird, bis sie immer im Schulkomplex direkt eingerichtet werden können und ich empfehle Ihnen, die Motion anzunehmen, damit wir dann bei der Gesetzesänderung über die Bedingung der Subventionen diskutieren können.

Roubaty François (PS/SP, SC). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous propose, par le biais d'une ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi scolaire, de renforcer ce subventionnement. Actuellement dans le canton, il existe une trentaine d'accueils extrascolaires ouverts. Avec deux années d'école infantine, ouvrir de nouveaux locaux ou bâtiments est devenu pour beaucoup de communes indispensable pour garantir la sécurité et pour que les enfants puis-

sent se reposer pendant la journée. Tous les AES et les communes du canton attendent un signe beaucoup plus fort de la part du gouvernement. En modifiant la loi, le gouvernement prendrait ses responsabilités vis-à-vis des communes et des familles.

En conclusion, je vous demande d'accepter cette motion, comme souhaité par les motionnaires.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Tout d'abord, merci à l'ensemble des intervenants. Je crois qu'il n'y a pas tellement de divergences de vue. Mais, comme l'a soulevé M^{me} la Députée Woeffray, on parle de divergences, de malentendus et je vais essayer d'enlever ces malentendus, respectivement ces divergences.

Tout d'abord, cela a été relevé, le Conseil d'Etat s'est inquiété de la question depuis un certain temps, déjà avant que la motion ne soit déposée. En effet, dans le cadre d'un comité de pilotage concernant les structures familiales, ce problème a déjà été analysé. Un groupe de travail composé de représentants de trois Directions, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, a proposé déjà l'introduction d'un subventionnement. Le Conseil d'Etat, comme cela a été dit dans la réponse, n'a pas souhaité modifier le champ d'application de la loi relative au subventionnement pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation car il est possible de répondre à ces préoccupations, respectivement à la demande des motionnaires, en modifiant uniquement le règlement du 4 juillet 2006.

L'objectif, ou je dirais plutôt l'idéal, est de subventionner, comme nous l'avons prévu dans la réponse, des locaux dans des complexes scolaires. Je crois que sur ce plan-là tout le monde sera d'accord. En effet, ceci permettra des synergies par l'utilisation de ces locaux pour d'autres activités, notamment pendant l'horaire scolaire, les cours d'appui, etc. Mais nous le savons, parfois il est évident qu'il faut trouver des solutions pragmatiques.

M. le Député Crausaz a parlé de méconnaissance du terrain. Je ne vais pas le lui rappeler mais le terrain, je le connais parce que j'ai aussi dans mes anciennes activités construit des complexes scolaires. C'est dire que des locaux annexes sont possibles pour ce subventionnement, notamment en regard des cercles ou groupements scolaires fonctionnant sur plusieurs sites; c'est évident! De plus, il est aussi évident, qu'il est dans l'intérêt des parents et des responsables des écoles, d'avoir cette proximité. Il en va aussi de la sécurité des enfants, d'une part et, d'autre part, dans la mesure où les locaux sont dispersés, les responsables doivent encore organiser les transports. Donc chacune et chacun d'entre vous aura compris l'intérêt, dans la mesure où c'est regroupé. Mais encore une fois, j'insiste, il faut trouver des solutions pragmatiques. Je sais ce que c'est, j'ai aussi été à la tête d'une commune. Parfois, c'est mieux, du point de vue économique, d'avoir d'autres solutions. En cela, je peux reprendre l'argumentation faite dans le club des communes et je fais mienne sa réponse, notamment lorsqu'elle dit: «*Cependant, tel que l'expriment les motionnaires, il importe de définir le*

terme <complexe scolaire> de manière aussi large que possible, soit plusieurs bâtiments non exclusivement réservés à l'école mais offrant le cadre idéal pour un accueil extrascolaire sur plusieurs endroits.» C'est ce que je viens de dire, donc on répond à l'inquiétude du club des communes. Je me permets encore de préciser que la solution proposée permet également d'accélérer l'introduction du subventionnement de ce genre de locaux. En revanche, le Conseil d'Etat peut rapidement modifier le règlement.

En ce qui concerne le subventionnement, le groupe de travail, composé des représentants de trois Directions, planche actuellement sur la solution, à savoir le calcul des besoins. Quels calculs faut-il prendre pour résoudre ce problème, notamment, quelle partie de la surface faut-il prendre en compte pour le subventionnement. Il convient encore de préciser que le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé encore sur ces éléments-là mais l'idée du groupe de travail est d'utiliser ou de prendre en considération 3 m² par personne, respectivement d'avoir un forfait de 3200 francs par m². Je le dis, c'est une proposition du groupe de travail mais ce n'est pas avalisé encore par le Conseil d'Etat. Pour rappel, pour le cycle d'orientation, les restaurants scolaires sont déjà subventionnés, il n'y a donc pas raison de modifier le subventionnement.

Avec les éléments que je viens de citer, je pense que le Conseil d'Etat vous a démontré sa ferme volonté de trouver une solution par la modification du règlement, solution pragmatique, comme cela a été relevé par M^{me} la Motionnaire.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de suivre cette proposition, qui va vraiment dans le sens souhaité, comme l'ont relevé l'ensemble des intervenants.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 51 voix contre 33. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 51.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Ducotterd

(SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Luper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 33.*

Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2060.09 Heinz Etter (planification à long terme de l'épuration des eaux usées dans la région du lac de Morat)¹

Prise en considération

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Zuerst möchte ich dem Staatsrat danken, dass er mein Postulat zur Annahme empfiehlt.

Nachdem die ARA Kerzers saniert und erweitert werden muss, drängt sich die Frage auf, ob die beträchtlichen Geldmittel, welche nach den ersten Schätzungen im Raum stehen, tatsächlich in eine kleinere Anlage investiert werden sollen. In diesem Saal wird häufig über Nachhaltigkeit diskutiert. Genau diese Nachhaltigkeit steht im Fall der ARA Kerzers zur Diskussion. In meinem Postulat geht es darum, eine Studie über die Machbarkeit einer regionalen Anlage zusammen mit dem Kanton Bern und eventuell mit dem Kanton Neuenburg zu realisieren. Das heisst: Die Grundlagen dafür zu erstellen.

Es geht also in keiner Weise um die Finanzierung von Detailstudien und noch weniger um die Kosten der Sanierung. Es versteht sich von selbst, dass diese Kosten durch die betroffenen ARA-Verwender getragen werden müssen. Wie der Staatsrat ausführt, entspricht mein Postulat dem Artikel 3 des im letzten Dezember verabschiedeten Gewässergesetzes. Dort ist festgehalten, dass der Kanton die Grundlagen und die Sachpläne der Gewässerbewirtschaftung erstellt.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung des Postulates.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Partei beurteilt das Postulat als begründet. Zudem sieht sie, dass das Postulat im Gewässerschutzgesetz, das wir Ende des letzten Jahres verabschiedet haben, Unterstützung findet und sie empfiehlt, es als erheblich zu erklären.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Unsere Fraktion hat das Postulat über die langfristige Planung der Abwasserreinigung in der Region Murten sehr eingehend diskutiert.

Das Postulat geht in die richtige Richtung. Umso mehr, da rein topographisch eine zentrale, überregionale Grossanlage gut zu realisieren wäre. Wir wissen aber um die Langfristigkeit solcher Studien und den oft langen Zeithorizont zur Realisierung von ähnlichen Grossprojekten. Aus diesen Gründen darf der Unterhalt und insbesondere ein Ausbau des Evakuierungskanals der ARA Kerzers, des Erlikanals, nicht durch bürokratische Auflagen der zuständigen Amtstellen eingengt oder sogar behindert werden.

Mit diesen Bemerkungen empfiehlt unsere Fraktion, das Postulat anzunehmen, wie der Staatsrat sagt.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec beaucoup d'attention ce postulat et, après discussion, c'est avec un sentiment très partagé qu'il se prononcera sur cet objet.

Je me réjouis très sincèrement de l'intérêt manifesté par le Conseil d'Etat et du soutien qu'il promet par le projet concerné par le postulat déposé par mon collègue Heinz Etter. C'est avec la plus grande attention que j'en ai pris connaissance et c'est avec un grand oui que j'espérais pouvoir accepter ce postulat lors du vote. Mais, eh oui, chers Collègues, malheureusement ...mais! En effet, la commune de Cugy a débuté une réflexion analogue pour ne pas dire similaire avec 30 autres communes tant fribourgeoises que vaudoises qui forment 9 STEP ou 9 associations de STEP. Vous comprendrez dès lors que la réponse du Conseil d'Etat me séduit et m'interpelle tout autant. En effet, le Service de l'environnement, que l'on a sollicité, nous a répondu que l'on ne pouvait certainement pas compter sur une aide financière au projet de notre étude, car, compétence communale – compétence cantonale, il ne pouvait pas dire si le canton de Fribourg avait des fonds nécessaires pour un quelconque soutien quant à notre étude préliminaire de STEP régionales et inter-cantonales, qui semblent chères à l'Etat. Or, dit-il la réponse, le Conseil d'Etat relève qu'il a toujours privilégié les solutions régionales. Ceci n'est donc pas une nouvelle notion de la loi cantonale sur les eaux toute fraîche et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. M. le Commissaire, qu'entend le Conseil d'Etat par la phrase: «Le canton assumera la part qui lui revient»? Vous savez, la notion d'égalité de traitement m'est très chère et je suis certaine que beaucoup d'entre vous dans ce parlement rejoignent cette valeur. Alors, dites-moi, comment pourrait-on s'attendre à des principes égalitaires pour tout le canton? Comment le Conseil d'Etat garantira-t-il cette égalité de traitement? Ou alors, dois-je comprendre qu'il appartient à chaque région d'interpeller son ou sa député-e pour déposer un postulat afin qu'il obtienne le soutien de l'Etat? Le cas échéant, croyez-moi, j'en prends de suite note, pour ne pas dire, j'en ai déjà prise note!

Je vous remercie d'avance, M. le Commissaire, pour vos réponses.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Das Wasser läuft immer abwärts. Und so kommt es, dass alles Wasser, das aus dem Seebezirk läuft, früher oder später in den Kanton Bern läuft. Liebe Frau Savary, vielleicht ist das eine Antwort, auf das, an dem Sie sich stören, nämlich

¹ Déposé et développé le 8 octobre 2009, BGC p. 1820; réponse du Conseil d'Etat le 23 février 2010, BGC p. 351.